



Relevé des décisions

Le présent document est un document de travail préliminaire destiné à l'usage des membres du Conseil d'administration et des services du Bureau. Seules les décisions du Conseil y figurent, sans précisions sur les circonstances de leur adoption, sauf dans les cas où elles ont été prises à la suite d'un vote formel. Les observations ou les réserves formulées par des membres ou des groupes, compte tenu desquelles ces décisions ont été adoptées, sont exposées en détail dans les procès-verbaux de la session.

Lorsqu'il est fait état, dans une publication ou un document du Bureau, d'une décision du Conseil d'administration, il convient de citer le document du Conseil ou le procès-verbal correspondant, mais non pas le Relevé des décisions.

L'ordre dans lequel les décisions sont indiquées dans le présent Relevé des décisions est celui de l'ordre du jour du Conseil d'administration. Toutes les décisions relatives à un même document ou à une partie déterminée d'un document sont groupées. La séance au cours de laquelle la décision a été prise ainsi que la base de cette décision et les références appropriées aux documents du Conseil d'administration sont indiquées entre parenthèses à la suite de la décision. Les décisions sont reproduites en entier, à l'exception de celles qui ont trait aux rapports du Comité de la liberté syndicale, pour lesquelles ne sont indiqués que les paragraphes du rapport sur lesquels les décisions en question sont fondées.

La table des matières est établie sous la forme d'un ordre du jour détaillé où le numéro du document du Conseil et ceux des paragraphes correspondants dans le Relevé des décisions apparaissent en face de chaque question.

<i>Question</i>	<i>Document</i>	<i>Titre de la question à l'ordre du jour</i>	<i>Paragraphe du relevé</i>
		Désignation de représentants du Conseil d'administration à diverses réunions	
		Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 26 août - 4 septembre 2002)	24
		Réunion tripartite sur la formation permanente dans les industries mécaniques et électrotechniques (Genève, 23-27 septembre 2002)	25
		Réunion tripartite sur l'évolution de l'emploi, du temps de travail et de la formation dans les industries extractives (Genève, 7-11 octobre 2002)	26
		Conférence diplomatique de l'OMI sur la sûreté maritime (Londres, 4-13 décembre 2002)	27
		Questions sur lesquelles le bureau du Conseil a pris des décisions au nom du Conseil d'administration	
		Programme des réunions pour le reste de l'année 2002 et pour 2003	28
		Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues	29

Première question à l'ordre du jour

Election du bureau du Conseil d'administration pour 2002-03

1. Le Conseil d'administration a élu les membres de son bureau comme suit:

<i>Président:</i>	Lord BRETT (Royaume-Uni)
<i>Vice-président gouvernemental:</i>	M. Eui-Yong CHUNG (République de Corée)
<i>Vice-président employeur:</i>	M. Daniel FUNES DE RIOJA (Argentine)

(GB.284/1, paragraphe 3.)

N.B. Le Conseil d'administration a également pris acte de la désignation de M. Leroy Trotman en qualité de porte-parole du groupe des travailleurs.

Deuxième question à l'ordre du jour

Approbation des procès-verbaux de la 283^e session du Conseil d'administration

2. Sous réserve de la correction reçue, le Conseil d'administration a approuvé les procès-verbaux de sa 283^e session. (GB.284/2, paragraphe 3.)

Troisième question à l'ordre du jour

Constitution des commissions et comités du Conseil d'administration et de divers organismes

Constitution des commissions et comités du Conseil d'administration

3. Le Conseil d'administration:

- a) a désigné les membres des commissions et comités permanents mentionnés au paragraphe 2 du document pour la période 2002-2005;
- b) a reconstitué la Sous-commission sur les entreprises multinationales, comme indiqué aux paragraphes 3 et 4 du document, et en a désigné les membres;
- c) a approuvé la reconstitution du Sous-comité du bâtiment de la Commission du programme, du budget et de l'administration, comme indiqué au paragraphe 4 du document, et a autorisé le bureau de la Commission du programme, du budget et de l'administration à procéder à la nomination des membres du sous-comité.

(GB.284/3, paragraphe 6.)

Autres organismes**Conseil de l'Institut international d'études sociales**

4. Le Conseil d'administration a désigné 12 de ses membres, soit quatre dans chacun des trois groupes, comme membres du Conseil de l'Institut international d'études sociales pour une période de trois ans. (GB.284/3, paragraphe 8.)

Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin

5. Le Conseil d'administration a désigné 24 de ses membres – 12 parmi les membres du groupe gouvernemental, dont six parmi les représentants des dix Membres de l'Organisation internationale du Travail dont l'importance industrielle est la plus considérable, et six parmi les membres de deux autres groupes – comme membres du Conseil du Centre international de formation de l'OIT à Turin, pour une période de trois ans. (GB.284/3, paragraphe 10.)

*Quatrième question à l'ordre du jour***Questions découlant de la 90^e session
de la Conférence internationale du Travail**

6. Le Conseil d'administration a pris note des déclarations formulées par le représentant gouvernemental du Canada au nom du groupe des PIEM, par le représentant gouvernemental de la Jamahiriya arabe libyenne, par le Vice-président employeur, M. Funes de Rioja, ainsi que par les représentants gouvernementaux de la République islamique d'Iran et de l'Inde, et par le porte-parole du groupe des travailleurs, M. Trotman, qui a également fait part de ses observations sur les questions de l'emploi, de la protection sociale et du dialogue social dans les territoires arabes occupés; le Conseil d'administration a en outre pris note de la déclaration du Directeur général.
7. Le Conseil d'administration a décidé de poursuivre l'examen de cette question sur la base d'un document qui lui sera soumis à sa 285^e session (novembre 2002).

*Cinquième question à l'ordre du jour***Commission mondiale sur la dimension sociale
de la mondialisation: faits nouveaux**

8. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral du Directeur général.

*Sixième question à l'ordre du jour***Programme spécial de coopération technique
pour la Colombie (2001-2003)**

9. Le Conseil d'administration a pris note du rapport. (GB.284/6.)

*Septième question à l'ordre du jour***Composition et objet des réunions sectorielles
qui se tiendront en 2003: programme des secteurs
d'activité économique**

10. Le Conseil d'administration a approuvé les recommandations formulées par le groupe de travail chargé de l'examen du Programme des activités sectorielles en ce qui concerne le programme des activités économiques en 2003, et en particulier:
- a) le sujet, le type, la durée et la composition des réunions, compte tenu des propositions figurant dans les paragraphes 3, 6, 8, 11, 14 et 16 du document;
 - b) l'objet des réunions, compte tenu des propositions figurant dans les paragraphes 5, 7 (telle que modifiée pour couvrir également la culture du tabac), 9, 12, 15 et 17 du document.

(GB.284/7, paragraphe 18.)

*Huitième question à l'ordre du jour***Rapport du Comité de la liberté syndicale****328^e rapport**

11. Le Conseil d'administration a pris note de l'introduction au rapport. (GB.284/8, paragraphes 1-83.)
12. Le Conseil d'administration a adopté les recommandations figurant aux paragraphes 124 (cas n° 1787: Colombie); 228 (cas n° 2068: Colombie); 251 (cas n° 2165: El Salvador); 264 (cas n° 2128: Gabon); 304 (cas n° 2167: Guatemala); 324 (cas n° 2158: Inde); 370 (cas n° 2116: Indonésie); 416 (cas n° 2114: Japon); 447 (cas n° 2139: Japon); 463 (cas n° 2124: Liban); 476 (cas n° 2082: Maroc); 490 (cas n° 2164: Maroc); 529 (cas n° 2136: Mexique); 541 (cas n° 2120: Népal); 551 (cas n° 2036: Paraguay); 569 (cas n° 2086: Paraguay); 582 (cas n° 2149: Roumanie); 595 (cas n° 2143: Swaziland); 605 (cas n° 2129: Tchad); 616 (cas n° 2087: Uruguay); 647 (cas n° 2137: Uruguay); 660 (cas n° 2160: Venezuela); et 676 (cas n° 2161: Venezuela). (GB.284/8.)

Neuvième question à l'ordre du jour

Rapport du Directeur général

13. [Aucun document n'a été soumis au titre de cette question.]

Dixième question à l'ordre du jour

Rapports du bureau du Conseil d'administration

Premier rapport: Dispositions à prendre en vue de la désignation du Directeur général

14. Le Conseil d'administration a décidé d'inscrire la question des dispositions à prendre en vue de la désignation du Directeur général à l'ordre du jour de sa 285^e session (novembre 2002) afin que cette désignation puisse avoir lieu lors de sa 286^e session (mars 2003). (GB.284/10/1, paragraphe 4.)

Onzième question à l'ordre du jour

Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

15. Le Conseil d'administration a prorogé, pour une période de trois ans, le mandat des membres suivants de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations:

M. le Juge P.N. Bhagwati (Inde);

M^{me} Eva Letowska (Pologne);

M. Benjamin Obi Nwabueze (Nigéria);

M. Amadou Sô (Sénégal).

(GB.284/11, paragraphe 1.)

**Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts
sur l'application des recommandations concernant
la condition du personnel enseignant (CEART)¹**

Renouvellements

16. Le Conseil d'administration a décidé de renouveler dans leurs fonctions jusqu'au 31 décembre 2006, conformément au mandat du comité, les membres suivants du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant la condition du personnel enseignant (CEART):

M^{me} Eddah W. Gachukia (Kenya);

M^{me} Maria A.T. Gallart (Argentine);

M^{me} Anne-Lise Hostmark Tarrou (Norvège);

M. le Juge L.T. Olsson (Australie);

M. Mark Thompson (Canada).

(GB.284/11, paragraphe 3.)

Nouvelle nomination

17. En vue de pourvoir le poste laissé vacant par M^{me} Anita Ghulam-Ali (Pakistan), le Conseil d'administration a décidé de nommer M^{me} Lilia S. Garcia (Philippines) en qualité de membre du comité conjoint jusqu'au 31 décembre 2006.

(GB.284/11, paragraphe 4.)

18. Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général d'exprimer sa gratitude à M^{me} Ghulam-Ali pour la contribution qu'elle a apportée aux travaux de l'Organisation internationale du Travail et du comité conjoint. (GB.284/11, paragraphe 5.)

**Réclamation alléguant l'inexécution par le Guatemala
de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites
relatives aux normes internationales du travail, 1976,
présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT
par l'Unité d'action syndicale et populaire (UASP)
et l'Union syndicale des travailleurs du Guatemala
(UNSI TRAGUA)**

19. Le Conseil d'administration a procédé aux désignations des membres du comité chargé d'examiner cette réclamation qui n'avaient pas encore été nommés:

M^{me} Socorro Rovirosa (gouvernement, Mexique);

¹ Six autres membres seront nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par le directeur général de l'UNESCO.

M. Jorge de Regil (employeur, Mexique).

(Annonce du Président.)

**Réunion tripartite sur l'évolution de l'emploi,
du temps de travail et de la formation
dans les industries extractives**
(Genève, 7-11 octobre 2002)

Invitation d'organisations intergouvernementales

20. Le Directeur général a informé le Conseil d'administration de son intention d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Agence internationale de l'énergie;
- Banque mondiale;
- Communauté de développement de l'Afrique australe;
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe;
- Commission européenne.

***Invitation d'organisations internationales
non gouvernementales***

21. Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion:

- African Organization of Mines, Metal, Energy, Chemical and Allied Trade Unions (Organisation africaine des syndicats de travailleurs des mines, de la métallurgie, de l'énergie, des industries chimiques et assimilés);
- Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses;
- Fédération mondiale des travailleurs de l'industrie;
- International Council on Mining and Metals (Conseil international des mines et de la métallurgie);
- Mining Industry Associations of Southern Africa (Associations des industries minières d'Afrique australe);
- Organisation internationale de l'énergie et des mines;
- World Coal Institute (Institut mondial du charbon).

(GB.284/11, paragraphe 8.)

Réunion paritaire sur le dialogue social dans les services de santé: institutions, capacité et efficacité
(Genève, 21-25 octobre 2002)

Invitations d'organisations intergouvernementales

22. Le Directeur général a informé le Conseil d'administration de son intention d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Banque mondiale;
- Commission européenne;
- Organisation arabe du travail;
- Organisation de coopération et de développement économiques;
- Organisation mondiale de la santé;
- Organisation des Nations Unies.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

23. Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion:

- Association médicale mondiale;
- Conseil international des infirmières;
- Fédération internationale des femmes diplômées des universités;
- Fédération internationale des hôpitaux;
- Fédération internationale du personnel des services publics;
- Fédération syndicale européenne des services publics;
- Internationale des services publics;
- Union Network International.

(GB.284/11, paragraphe 11.)

**Désignation de représentants du Conseil d'administration
à diverses réunions****Sommet mondial pour le développement durable**
(Johannesburg, 26 août - 4 septembre 2002)

24. Le Conseil d'administration a décidé que la délégation tripartite du Conseil au Sommet mondial serait composée des membres de son bureau.

(Annonce du Président.)

**Réunion tripartite sur la formation permanente
dans les industries mécaniques et électrotechniques**
(Genève, 23-27 septembre 2002)

25. Le Conseil d'administration a désigné M. Mel Lambert (employeur, Royaume-Uni) pour le représenter et présider la réunion.

(Annonce du Président.)

**Réunion tripartite sur l'évolution de l'emploi, du temps
de travail et de la formation dans les industries extractives**
(Genève, 7-11 octobre 2002)

26. Le Conseil d'administration a désigné M. Guillaume Attigbe (travailleur, Bénin) pour le représenter et présider la réunion.

(Annonce du Président.)

Conférence diplomatique de l'OMI² sur la sûreté maritime
(Londres, 4-13 décembre 2002)

27. Le Conseil d'administration a approuvé la composition proposée ci-après pour la délégation tripartite de haut niveau à la Conférence diplomatique de l'OMI sur la sûreté maritime:

- M. Jean-Marc Schindler (gouvernement); président du Groupe de travail tripartite de haut niveau sur les normes du travail maritime de l'OIT; administrateur en chef des affaires maritimes, chargé de mission au ministère des Affaires étrangères, Direction des affaires économiques et financières, Paris, France;
- M. Brian Orrell (travailleur); président du groupe des gens de mer de la Commission paritaire maritime; secrétaire général, National Union Marine Aviation Shipping Transport (NUMAST), Londres, Royaume-Uni;

² Organisation maritime internationale.

- M. Dierk Lindemann (employeur); président du groupe des armateurs de la Commission paritaire maritime; directeur exécutif, Verband Deutscher Reeder, Hambourg, Allemagne.

(GB.284/11, paragraphe 13.)

**Questions sur lesquelles le bureau du Conseil
a pris des décisions au nom du Conseil d'administration**

***Programme des réunions pour le reste de l'année 2002
et pour 2003***

- 28.** Le bureau du Conseil d'administration a approuvé le programme des réunions pour le reste de 2002 et pour 2003. (Note d'information, GB.284/Inf.1.)

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues

- 29.** Le bureau du Conseil d'administration a approuvé les propositions concernant un certain nombre de colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues. (Note d'information, GB.284/Inf.2.)